Spaciotempo®

TOUT COMPRENDRE SUR LA RT 2012

Appliquée aux bâtiments industriels démontables

Spaciotempo est une entreprise française spécialisée dans la conception, la production et la construction de solutions démontables. Notre siège social ainsi que notre usine de fabrication sont situés à Flixecourt dans les Hauts-de-France.

CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS DÉMONTABLES

Spaciotempo®

SOMMAIRE

LES BÂTIMENTS CONCERNÉS PAR LA RT 2012 — 4-7

- Article 1 du code de la construction et de l'habitation
- Cas dérogatoires
- Application de la RT 2012 aux bâtiments industriels

QUELQUES EXPLICATIONS DE TEXTE — 8

- Température normale d'utilisation
- Bâtiment/local à usage de process
- Equipement de process

SCHÉMA GÉNÉRAL — 9

Spaciotempo®

INTRODUCTION

Conformément à l'article 4 de la loi Grenelle 1, la Réglementation Thermique de 2012 (RT 2012) a pour objectif de limiter la consommation d'énergie des bâtiments neufs en requérant un très bon niveau de qualité énergétique du bâti, indépendamment du choix de système énergétique.

La RT 2012 se fonde sur des exigences de résultats relatives à la performance énergétique globale du bâtiment et non sur les performances des éléments constructifs et systèmes énergétiques pris séparément.

Nous allons voir ici à quels types de bâtiments industriels les dispositions de la RT 2012 s'appliquent, et nous intéresser plus particulièrement au procédé démontable.

Nous rappelons que la caractéristique principale d'un bâtiment démontable est la potentielle temporalité de l'installation.

Ils sont proposés soit en location pour un usage temporaire, soit en vente.

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

QUELS TYPES DE BÂTIMENTS SONT CONCERNÉS ?

- Code de la construction et de l'habitation - Article R111-20

« Art. 1er. – Le présent arrêté a pour objet de déterminer les modalités d'application des règles édictées à l'article R. 111-20 du code de la construction et de l'habitation. ***Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux bâtiments chauffés ou refroidis afin de garantir le confort des occupants dans des conditions fixées par convention.»***

La Réglementation Thermique 2012 doit nécessairement être prise en compte pour valider tout permis de construire depuis le 1er janvier 2013.

CAS DÉROGATOIRES

Il est donc spécifié que la réglementation s'applique lorsqu'un bâtiment est régulé en température pour assurer le confort des occupants.

Elle ne s'applique pas :

- aux constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation de moins de deux ans. Par conséquent toute installation temporaire prise en **location pour une période inférieure ou égale à 24 mois**, n'est pas soumise aux dispositions de la RT2012.

- aux bâtiments et parties de bâtiment dont la température normale d'utilisation est inférieure ou égale à 12 °C. Un bâtiment de **stockage maintenu hors-gel** n'est ainsi pas concerné.

- aux bâtiments ou parties de bâtiment qui, en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage, doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air, et nécessitant de ce fait des règles particulières. Un projet de bâtiment industriel avec un **cahier des charges thermiques spécifique** n'est donc pas concerné.

- aux bâtiments ou parties de bâtiment chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un **procédé industriel**. C'est le cas par exemple, si le système de chauffage ne sert qu'au besoin du processus de fabrication.

- aux bâtiments ou parties de bâtiment destinés à rester ouverts sur l'extérieur en fonctionnement habituel. C'est le cas des **auvents industriels** par exemple.

- aux bâtiments agricoles ou d'élevage ;

- aux bâtiments servant de lieux de culte et utilisées pour des activités religieuses ;

- aux bâtiments situés dans les départements d'outre-mer.

Dans le cadre d'un contrat locatif, l'autorisation de construire peut être accordée par permis précaire auquel cas il peut exceptionnellement ne pas être appliqué la RT 2012.

LA RT 2012 APPLIQUÉE AUX BÂTIMENTS INDUSTRIELS

BÂTIMENTS DE STOCKAGE

Les auvents industriels et espaces de stockage non fermés

Ils rentrent dans la catégorie des bâtiments destinés à rester ouverts sur l'extérieur en fonctionnement habituel : la RT 2012 ne s'applique pas. Il s'agit de bâtiments ouverts sur l'extérieur de manière permanente comme un auvent industriel.

Bâtiments destinés au stockage des biens et denrées. Entrepôts.

Si le chauffage ou la climatisation sont exclusivement ou essentiellement dédiés à la fonction de stockage, la RT 2012 ne s'applique pas. Dans le cas contraire la RT2012 s'applique. Exemple : si le bâtiment est chauffé à 5°C pour un maintien hors gel des produits, la RT 2012 ne s'applique pas.

BÂTIMENTS EN LOCATION

La RT 2012 ne s'applique pas si ces constructions sont prévues pour une durée inférieure à 2 ans.
Au-delà, son application est la règle sauf si on est dans un cas d'exclusion précité.

ERT, ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DES TRAVAILLEURS

Bâtiments industriels chauffés à plus de 12°C

Les bâtiments industriels sont soumis à la RT2012 de manière générale.
Pour les bâtiments chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un procédé industriel : la RT 2012 ne s'applique pas. C'est le cas lorsque les systèmes de chauffage, de climatisation ou de ventilation ne répondent qu'à des besoins liés aux processus de fabrication, de conservation de produits ou à toute autre utilisation imposant des conditions particulières de température ou de renouvellement d'air.

Locaux de travail à occupation courante et à température normale d'utilisation supérieure à 12°C

Si le lieu est destiné exclusivement à un processus de fabrication nécessitant un système de chauffage ou de climatisation associé à ce processus de fabrication, la RT2012 ne s'applique pas.
Si le lieu est destiné à abriter des personnes pour des travaux courants ne nécessitant pas des systèmes particuliers de chauffage ou de climatisation, la RT2012 s'applique.

Locaux de travail autres

Enfin dans les locaux non chauffés et/ou où les systèmes ne sont pas conçus pour assurer une ambiance confortable pour les personnes, et/ou à occupation non courante, alors le local n'est alors pas soumis à la RT2012.
On exclura de la RT 2012 les centres techniques non chauffés :

- Atelier
- Petite mécanique
- Quai de messagerie
- Hall d'entretien de véhicules
- Hall de montage d'avions ou d'engins

QUELQUES EXPLICATIONS DE TEXTE

TEMPÉRATURE NORMALE D'UTILISATION

- La température normale d'utilisation est la température intérieure lorsque le bâtiment est utilisé pour son usage normal prévu.

BÂTIMENT/LOCAL À USAGE DE PROCESS

- Comme le précise l'arrêté, certains bâtiments, pour des « contraintes liées à leur usage », ainsi que les bâtiments ou parties de bâtiment chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un procédé industriel, ne sont pas soumis à la règlementation thermique 2012 : il s'agit des bâtiments ou parties de bâtiment dits à **usage de process.**

- Un local à usage de process est un local dont les fonctions de chauffage et/ou climatisation et/ou de ventilation ne répondent qu'à des besoins spécifiques et exclusifs **liés aux processus de fabrication ou de conservation de produits** ou toute autre utilisation imposant des conditions particulières de température ou de renouvellement d'air. Ces processus sont spécifiques s'ils imposent des « conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air » des locaux. Dans de tels locaux, le chauffage ou la climatisation ne sont pas conçus pour assurer une ambiance confortable pour les personnes mais plutôt pour permettre par exemple à la fabrication ou à la conservation des produits de se faire dans des conditions adéquates.

EQUIPEMENT DE PROCESS

- Un équipement de process est un équipement dont le fonctionnement est exclusivement lié à un ou des processus de fabrication ou de conservation ou toute autre utilisation imposant des conditions particulières de température ou de renouvellement d'air. Ces équipements, qu'ils soient de chauffage, de climatisation, de ventilation ou d'éclairage sont dimensionnés pour permettre le bon déroulement du process et non pour assurer le confort des personnes.

SCHÉMA GÉNÉRAL DES LIMITES D'APPLICATION DE LA RT 2012

Température normale d'utilisation du local

Supérieure à 12°C

Inférieure ou égale à 12°C

Présence d'un équipement de process

NON

OUI

Conditions de confort imposées par l'occupation (chauffage ou refroidissement pour le confort des personnes)

Local à usage de process (cf. définition plus haut)

Cas n° 1
Cas général

Cas n° 2
La RT 2012 s'applique hors équipements de process

Cas n° 3
La RT 2012 ne s'applique pas au local

Cas n° 4
La RT 2012 ne s'applique pas au local

La RT 2012 s'applique intégralement au local

Voir précisions pour la saisie des équipements

Le local est exclu du calcul du Bbio, du Cep, de la Tic
Il est hors SHONrt ou Srt

Nous maîtrisons l'ensemble de la chaîne de valeur : conception des structures (design & calcul de charpente), production, assemblage et construction de l'ouvrage.

Notre équipe est à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet. Nos commerciaux sont partout en France pour assurer la proximité avec nos clients.

Notre expertise repose sur une expérience de 40 ans en location et vente de solutions de bâtiments dédiés aux entreprises industrielles : solutions isolées ou non-isolées comme les ateliers, les bâtiments de stockage ou les auvents industriels.

DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS

Spaciotempo®

CONSTRUCTEUR
DE BÂTIMENTS
DÉMONTABLES

www.spaciotempo.fr

Parc d'Activité
80420 Flixecourt - France
03 22 51 51 51

La FRENCH FAB

QUALIBAT